



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant sur la réglementation provisoire de la circulation Place de l'église

ARRETE N°45 -21/04/2026

Le Maire de la commune de Cunlhat

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 21 avril 2026 par **Madame GONNOT Hélène**, représentante de l'Association Octopus

Considérant qu'en raison d'un événement culturel, il y a lieu de réglementer la circulation, **le 25 avril 2026 Place de l'Église.**

ARRETE

Article 1 : le 25 avril 2026 toute la journée, la circulation de tous les véhicules sera interdite Place de l'Église en raison d'un événement culturel.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise de l'événement.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La signalisation sera placée à chaque extrémité des voies par la demanderesse et laissée à la diligence de cette dernière. La demanderesse est chargée de l'affichage du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur Le Maire de la commune de CUNLHAT ; Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr.

Fait à Cunlhat, le 21 avril 2026
Le Maire,



FARGETTE Frédéric

Notifié, publié le 22 avril 2026

☒ Mairie – 2 Grande Rue – BP 16 – 63590 CUNLHAT ☎ 04 73 72 07 00

Site de Cunlhat : <http://www.cunlhat.fr> - E-mail : mairie@cunlhat.fr

www.ambertlivradoisforez.fr